

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 AVRIL 2008

### Présents

M.M.D'HAENE/Bourgmestre

M.D.DELSOIR/A.DEGRYSE/Mmes.S.POLLET/A-M.FOUREZ/Echevins

MM.R.FLEURQUIN/A.DEMORTIER/Mme.R.TAELMAN-D'HAENE/

MM.J.P.BERTE/R.DENIS/Mlle.D.DUPONCHEEL/MM.P.DELHAYE/A.PIERRE/R.SMETTE/

E.MAHIEU/Ch.NGO-TONYE - Conseillers.

J.HUYS, Secrétaire communal

Absente et excusée : Mme Christelle Loiselet, Conseillère communale

\*\*\*\*\*

### 1. C.P.A.S. - Budget de l'exercice 2008 - approbation - décision

En l'absence de Mme Christelle Loiselet, Présidente du CPAS, le Bourgmestre donne lecture de la note de politique générale dont la teneur est la suivante :

L'élaboration du budget a tenu compte du maintien de l'intervention communale au même montant.

Avec un champ d'intervention de plus en plus vaste, il est indispensable d'agir afin de maintenir un budget réaliste et supportable.

Je pose des constats :

-Une charge administrative de plus en plus importante et donc un déficit de personnel évident. Il est impossible de dégager des fonds pour y faire face.

-Des situations sociales de plus en plus complexes.

-Dans le cadre de sa mission générale de mise en oeuvre du droit à l'aide sociale pour permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine, le CPAS est amené à accorder des aides financières à des personnes ou ménages en situation de précarité (aide en nature, soins de santé, cautions locatives, aides exceptionnelles)

-De plus en plus de difficultés à réintégrer les personnes bénéficiaires du RIS.

-Une augmentation obligatoire des frais de personnel en MR-MRS.

-Une nécessité de poursuivre le dossier de mise en conformité de la MR.

-Des services sociaux très déficitaires.

-Des recettes en augmentation : fonds spécial d'aide sociale, fonds énergie, INAMI, Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile.

-Le besoin de trouver un bâtiment pour déplacer la partie administrative du CPAS.

## AU SERVICE ORDINAIRE

### AU NIVEAU DES DEPENSES

#### EXERCICE ANTERIEUR

La somme du calcul des 1% est prévue pour les membres du personnel qui peuvent y prétendre. (1% en 2004 et 1% en 2005)

La prime d'attractivité est prévue.

Des régularisations de salaires et des paiements de factures arrivées tardivement sont prévues.

Les dépenses de personnel sont prévues.

**Fonctionnement** : Le secrétariat social est toujours prévu. En concertation avec la commune, il est souhaitable de trouver une solution pour permettre le calcul des salaires du personnel CPAS.

L'assurance missions est provisionnée.

La possibilité de déplacement de la partie administrative a été discutée en concertation avec la commune mais la solution n'est toujours pas trouvée.

#### **Au poste de consultations juridiques :**

Service rendu par une convention avec le barreau de Tournai. Ce service est maintenu et permet un entretien/conseil avec un avocat. Ce service est proposé aux personnes en difficultés sociales.

#### **Au service de médiations de dettes :**

Le phénomène de surendettement touche un certain nombre de Pecquois. La permanence du vendredi matin à l'Administration Communale en plus de celles prévues sur le site du CPAS est maintenue.

Un Assistant Social 0,5 temps plein est provisionné. Les honoraires d'avocat avec qui le CPAS a une convention dans le cadre de la médiation sont prévus. La formation du personnel est indispensable et obligatoire pour le bon fonctionnement du service ainsi que l'obtention des subsides.

#### **En Commission locale d'avis de coupure, guidance, aide sociale pour fourniture d'énergie :**

Une portion d'horaire assistant social est prévue pour le traitement du Fonds énergie et de l'allocation de chauffage. L'allocation de chauffage touche un plus grand nombre de personne avec le changement du plafond de revenus.

#### **En autres actions sociales :**

Le Fonds social et culturel permet aux citoyens plus démunis d'avoir accès à des spectacles par le biais de l'article 27. Nous essayons de motiver les familles à participer à des activités culturelles. Il est très difficile d'intéresser les familles dans ce domaine. De plus, les déplacements posent problème pour les personnes sans moyens de locomotion. Les correspondances avec les transports en commun ne correspondent pas souvent aux besoins.

Cette année, une excursion collective sera organisée : visite de Bruges et de Baudewijnpark.

Jusqu'à présent une famille a bénéficié des chèques sports.

#### **En aide sociale :**

Un Assistant Social 0,75 temps plein est prévu.

La somme prévue pour le revenu d'intégration a été majorée. Nous nous attendons à une augmentation des RIS notamment suite aux sanctions possibles de l'ONEM chez les chômeurs.

Un suivi régulier de ces bénéficiaires est indispensable pour les encadrer, les réintégrer et saisir toutes les modifications de situations qui ont une implication sur l'intervention financière du CPAS.

L'aide sociale pour étrangers est prévue.

Les différentes avances sont provisionnées.

Nous privilégions toujours l'aide matérielle à l'aide financière. En 2007, 68 familles ont bénéficié de colis alimentaires.

Il est intéressant de se rappeler les montants du minimum vital :

	Montant de base	Revenu d'intégration sur base annuelle au 01/01/08	Revenu d'intégration sur base mensuelle au 01/01/08
<u>Catégorie 1</u> Personne cohabitante	4.669,77 €	5.471,57 €	<b>455,96 €</b>
<u>Catégorie 2</u> Personne isolée	7.004,66 €	8.207,36 €	<b>683,95 €</b>
<u>Catégorie 3</u> Personne vivant avec une famille à sa charge	9.339,55 €	10.943,15 €	<b>911,93 €</b>

#### **A la maison de repos et/ou MRS :**

Un protocole d'accord a été signé le 8 février 2007 comportant les obligations qui doivent nécessairement être mises en application : l'évolution de carrière, la prime d'attractivité...

L'évolution de carrière au personnel des autres postes n'est toujours pas octroyée.

Un 0,25 temps plein personnel de réactivation est prévu.

Un 0,50 temps plein directeur adjoint est prévu.

Les honoraires du médecin coordinateur sont prévus.

10 000 euros sont prévus pour l'élaboration du dossier de la mise en conformité 2 010.

#### **En Initiative Locale d'Accueil :**

Un Assistant Social 0,5 temps plein est prévu.

Le transfert de la famille dans la maison de «Monsieur Marquant » n'est toujours pas fait ; cependant, le changement d'adresse a été demandé en juin 2 006.

Une somme de 15 253 euros est prélevée pour le fonds de réserve ordinaire disponible pour l'ILA.

#### **Au service d'aide familiale :**

Notre participation à ce service par la convention existante avec l'ADMR est prévue.

#### **Au service baby-sitting et service de garde à domicile :**

Notre participation à ce service par la convention existante est prévue.

#### **Aux services repas et nettoyage à domicile :**

Le service de repas à domicile rend service à des ménages mais aussi aux écoles.

Le nombre de repas tend à augmenter légèrement.

Le service de nettoyage à domicile, très déficitaire, a diminué depuis ces 5 dernières années. D'autres possibilités s'offrent à la population comme les titres-services. Notre service, de plus, est restrictif car il s'adresse aux personnes d'un certain âge ou à des personnes en difficultés familiales ou sociales.

Ce service emploie 6 TP et 3 mi-temps.  
Il est prévu de dissoudre ce service. Les dépenses ont donc été prévues pour 6 mois.  
Les dépenses nécessaires pour le licenciement sont envisagées également.

Des démarches sont entreprises pour réintégrer ces personnes au mieux. Une personne est déjà mise, pour l'instant, à disposition de l'administration communale en remplacement d'un congé de maladie. Un mi-temps a été mis à disposition de notre service de repas à domicile.

#### **Au magasin de seconde main :**

Une somme est prévue pour la personne qui encadrera la personne en réintégration sociale qui sera affectée à ce poste.  
Petites provisions de fonctionnement.

Ce service se maintient et continue à être apprécié et utilisé par la population Pecquoise et des alentours.

#### **A la réinsertion socioprofessionnelle :**

1 personne est mise à disposition de l'administration communale.

La personne du service de nettoyage et mise à disposition de l'administration communale est prévue pour 6 mois.

2 articles 60 sont provisionnés.

Un contingent de 1 personne nous est octroyé grâce à la convention dans le cadre de l'économie sociale.

La réinsertion socioprofessionnelle est un rôle essentiel que le CPAS doit jouer.

Cette réinsertion est de plus en plus difficile à gérer car nous rencontrons de grosses difficultés pour remettre des bénéficiaires au travail.

#### **AU NIVEAU DES RECETTES :**

L'intervention communale s'élève à 718 123,30 E.

Le Fonds spécial de l'aide sociale est majoré. La prévision est de 143 780,91 E.

#### **Prélèvements :**

Un montant de 565 367,67 est prélevé du fonds de réserve ordinaire.

#### **En médiation de dettes :**

L'intervention des pouvoirs publics est prévue pour 3 511,60.

#### **En commission locale d'avis de coupure, guidance, aide sociale pour fourniture d'énergie :**

Les recettes du Fonds social de l'eau, de la guidance énergétique et des allocations de chauffage sont prévues.  
On peut remarquer une augmentation de la contribution du fonds énergie.

#### **En autres actions sociales :**

La contribution pour l'épanouissement socio-culturel est provisionnée.

**En aide sociale :**

Toutes les récupérations sont prévues au prorata des dépenses.

**A la maison de repos et/ou MRS :**

Après l'analyse de nos chiffres, un constat est posé : le coût journalier d'un pensionnaire n'est pas couvert par la totalisation de la recette Inami et les frais d'hébergement. De plus, le phénomène s'accroît.

Les frais d'hébergement actuels sont de plus ou moins 5 euros moins chers que la moyenne de la Région Wallonne qui s'élève à 31,50 euros.

Le conseil décide donc, en accord avec la commune, d'augmenter les frais d'hébergement de 5 E par jour. Une demande sera introduite auprès de Ministère des affaires économiques.  
La recette Inami est prévue.

**En Initiative Locale d'Accueil :**

Les recettes sont prévues suivant la subvention de l'Etat.

**Au service repas à domicile :**

Nous maintenons les recettes.

**Au service de nettoyage à domicile :**

La moitié des recettes est prévue.

**Au magasin de seconde main :**

Les recettes sont maintenues.

**A la réinsertion socioprofessionnelle :**

Recettes au prorata des dépenses.

La prévision des recettes et celle des dépenses s'élèvent à 3 404 519,62 euros.

**AU SERVICE EXTRAORDINAIRE****AU NIVEAU DES DÉPENSES :****A la maison de repos et/ou MRS :**

- Réparation de la porte d'entrée.
- Déplacement lave-vaisselle suivant les normes d'hygiène.
- Achat mobilier de jardin pour les résidents.
- Achat de mobilier.
- Achat d'un matériel de surveillance.

**AU NIVEAU DES RECETTES :****Patrimoine privé :**

- Recette de la parcelle 47D : 233 440 euros

La prévision des recettes du budget 2008 s'élève à 259 040 euros

**La prévision des dépenses s'élève à 259 040 euros**

Après quelques commentaires, il est passé au vote qui donne le résultat suivant :

Par 12 oui (ARC + OSER) 4 abstentions (PS + ENSEMBLE)  
Ce budget est équilibré à la somme de 3.404.519,62 euros.  
Le subside communal s'élève à 718.123,30 comprenant les charges d'emprunt pour un montant total de 40.190,92 euros au service ordinaire.

Le service extraordinaire est équilibré au montant de 259.040 euros.

2. Vente d'une parcelle de terrain sise à Hérinnes et cadastrée section C n° 339/3 - décision

- Attendu que la commune de Pecq est propriétaire d'une parcelle de terrain sise à Hérinnes cadastrée section C n°339/3 d'une contenance de 45 m2 située le long de la chaussée d'Audenarde ;

- Vu la demande d'acquisition de cette parcelle introduite par les notaires Alain HENRY et Vincent COLIN au profit de Monsieur Grégory POMME domicilié à 7742 Hérinnes, chaussée d'Audenarde, 88A.

- Vu l'opportunité de faire droit à cette demande, étant donné que la transaction ne peut intéresser d'autres acheteurs ;

- Vu le rapport d'expertise de M. le Receveur del'Enregistrement attribuant à la parcelle en cause une valeur vénale de 1.800 euros

- Considérant que l'offre du 22 mars 2006 reçue par l'intermédiaire du notaire Alain Henry à Estaimbourg au nom de l'acquéreur s'élève à 2.000,- euros ;

- Vu le plan dressé par le Géomètre expert Jean-François Béghin en date du 09 novembre 2007 ;

- Vu la proposition du Collège de marquer son accord sur le prix proposé de 2.000, euros pour ladite parcelle ;

- Vu la code de la Démocratie locale et de la décentralisation ;

**DECIDE**, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> :de procéder à la vente d'une parcelle de terrain, cadastrée section C n°339/3 situé le long de la chaussée d'Audenarde à Hérinnes d'une superficie de 45 m2 au prix de 2.000, euros hors frais à Monsieur Grégory POMME domicilié à 7742 Hérinnes chaussée d'Audenarde, 88A ;

Article 2 : de déterminer ultérieurement l'affection à donner à cette Recette.

3. Règlement-taxe sur la délivrance de documents administratifs - modification - décision

- Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2006 fixant pour les exercices 2007 à 2012 une taxe communale sur la délivrance de documents administratifs ;

- Vu la délibération du Conseil communal du 24 septembre 2007 relative aux armes ;

- Vu l'article 3 b fixant le prix des pièces d'identités électronique ;

- Vu les nouvelles procédures instaurées par le Ministère de l'Intérieur ;

- Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment aux articles L1122-30, L1133-1 et L1133-2 ;
- Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales,
- Vu les finances communales,
- Sur proposition du Collège communal,

**DECIDE : par 14 oui et 2 abstentions (OSER)**

Article 1<sup>er</sup> : Pour les exercices 2008 à 2012, l'article 3 b de la résolution du 27 novembre 2006 est modifiée comme suit :

b) Pièces d'identités électroniques :

- Prix demandé par la Commune : 12,00 euros (dont 10 euros ristourné à l'Etat) ;
- Duplicata, prix demandé par la Commune : 15,00 euros (dont 10 euros ristourné à l'Etat) ;
- Procédure urgente (livraison entre 3 et 4 jours ouvrables)  
Prix demandé par la Commune : 105,00 euros (dont 87,12 euros ristourné à l'Etat) ;
- Procédure très urgente (livraison entre 2 et 3 jours ouvrables)  
Prix demandé par la Commune : 167,00 euros (dont 139,15 euros ristourné à l'Etat) ;
- En cas de convocations successives, les frais de port seront à charge du redevable.

Article 2 : Toutes les autres prescriptions de la délibération du 27 novembre 2006 ainsi que celles de la délibération du 24 septembre 2007 restent d'application.

Article 3 : Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouvernement ou devant le Collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 4 : La présente délibération sera transmise simultanément au Collège provincial et au Gouvernement Wallon pour approbation.

4. Règlement-taxe sur les imprimés publicitaires - modification décision

- Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2006 fixant pour les exercices 2007 à 2012 une taxe communale sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires non adressés ;
- Vu l'article 1, écrit de presse régionale gratuite ;
- Vu la circulaire de la Région Wallonne du 11 juin 2007 relative à la taxe sur les « toutes boîtes » ;

- Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment aux articles L1122-30, L1133-1 et L1133-2,
- Vu des dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales,
- Vu les finances communales,
- Sur proposition du Collège communal,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE : A l'unanimité**

Article 1 : Pour les exercices 2008 à 2012, l'article 1 concernant l'écrit de presse régionale gratuite de la résolution du 27 novembre 2006 est modifié comme suit :

Zone de distribution : le territoire de la commune de Pecq et de ses communes limitrophes (Tournai, Mouscron, Estaimpuis, Celles, Espierres-Hechin).

Article 2 : Toutes les autres prescriptions de la délibération du 27 novembre 2006 restent d'application.

Article 3 : Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321 à L3321-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (loi du 24 décembre 1996 relative à l'établissement et au recouvrement des taxes provinciales et communales), et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

5. Règlement-taxe sur les pylônes G.S.M. - retrait - décision

- Vu la délibération du Conseil communal du 27 novembre 2006 fixant pour les exercices 2007 à 2012 une taxe communale sur les pylônes de diffusion pour GSM ;
- Vu la circulaire budgétaire pour l'élaboration du budget, estimant qu'il appartient aux pouvoirs locaux d'apprécier l'opportunité de conserver la taxe ou non ;
- Vu l'arrêté du Conseil d'état, section du contentieux administratif n° 180.385 du 4 mars 2008 annulant le règlement taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM, adopté par le conseil communal de Pecq le 29 janvier 2001 et les motifs y invoqués ;
- Vu la première partie du Code de la Démocratie et de la Décentralisation et notamment aux articles L1122-30, L1133-1 et L1133-2 ;
- Vu les dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'établissement et de recouvrement de taxes communales ;
- Sur proposition du Collège communal ;
- Après en avoir délibéré ;

**DECIDE : A l'unanimité**

Article 1er : Le règlement établissant une taxe sur les pylônes de diffusion pour GSM, adopté par le conseil communal de Pecq le 27 novembre 2006 est retiré.

6. Finances communales - approvisionnement du fonds de réserve extraordinaire - décision

M. René SMETTE demande si cette somme résulte d'un document officiel.

Le Bourgmestre répond que ce montant a été fixé par IFM qui ne l'a pas encore notifié officiellement à la commune.

M. Aurélien Pierre demande d'apporter une attention toute particulière à la Chaussée d'Audenarde (sortie d'Obigies)

- Vu les voies et moyens excédentaires relatifs aux dépenses détaillées ci-dessous, n'ayant pas fait l'objet de nouvelle affectation ;

- Considérant que ces montants peuvent faire l'objet d'un transfert au fonds de réserve extraordinaire en vue de couvrir des dépenses extraordinaires ;

- Considérant que ces voies et moyens excédentaires proviennent des éléments suivants :

- Travaux P.T. chée Audenarde(plateaux + dalles) 42114/73160.2001	9.445,03 €
- Vente terrain Ronse 12401/76152.2008	7.800,-€
- Vente terrain Pomme 12402/76152.2008	2.000,-€
-Produit vente activité télédistribution 569/76951.2008	735.910,- €

- Vu les finances communales ;

- Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : d'approvisionner le fonds de réserve extraordinaire d'un montant de 755.155,03 euros provenant des voies et moyens excédentaires suivants :

-Travaux P.T. chée Audenarde(plateaux + dalles) 42114/73160.2001	9.445,03 €
-Vente terrain Ronse 12401/76152.2008	7.800,-€
-Vente terrain Pomme 12402/76152.2008	2.000,-€
-Produit vente activité télédistribution 569/76951.2008	735.910,- €

7. Finances communales - utilisation du fonds de réserve extraordinaire - décision

M. André Demortier regrette qu'une réunion de la Commission des Finances ne se soit tenue que le mercredi précédant le vote du budget.

Il estime qu'il aurait été judicieux de discuter de ces différentes affectations avant l'élaboration du budget.

M. Smette quitte la séance et ne participe pas au vote.

- Considérant qu'un fonds de réserve extraordinaire subsiste à concurrence d'un montant total de 31.015,54 € ;

- Considérant qu'en crédits budgétaires 2008, une somme de 755.155,03 € a été transférée dans ce fonds de réserve en vue de l'approvisionnement ;

- Considérant que ce montant peut être affecté au financement de dépenses extraordinaires ;

- Vu les dépenses extraordinaires suivantes prévues au budget de l'exercice 2008, pour lesquelles il a été prévu d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire comme mode de financement, à savoir :

- 06008/995-51 : Honoraires travaux égouttage rue Verte Warcoing – art.877/73360.2001  
2.089,20 €
- 06019/995-51 : Aire de dévoiement chée d'Audenarde – art.42118/73160.2005  
3.135,00 €
- 06021/995-51 : Honoraires travaux église d'Esquelmes - art.79001/73360.2005  
28.505,00 €
- 06037/995-51 : Achat matériel informatique (imprimantes) – art. 104/74253.2008  
4.000,00 €
- 06018/995-51 : Achat matériel roulant – art.421/74352.2008  
30.000,00 €
- 06030/995-51 : Achat matériel équipement de voirie – art. 421/74451.2008  
2.500,00€
- 06022/99551 : Achat équipement de voirie – art. 42101/74451.2008  
45.000,00 €
- 06017/99551 : Achat mobilier scolaire – art. 722/74151.2008  
2.700,00 €
- 06024/99551 : Achat informatique écoles – art. 722/74253.2008  
4.000,00 €
- 06023/99551 : Libération capital Ipalle – art. 877/81251.2008  
1.025,00 €
- 06015/99551 : Achat de caves – art. 878/72554.2008  
30.000,00 €
- 06016/99551 : Achat de columbarium – art. 87801/72554.2008  
30.000,00 €

- Vu les finances communales ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Décide, par 13 voix « pour » et 2 voix « contre » (Oser qui n'a pas eu l'occasion de discuter des affectations), M. Smette ayant quitté la salle lors de l'examen de cet objet.

Article 1<sup>er</sup> : d'utiliser le fonds de réserve extraordinaire à concurrence d'un montant de 182.954,20 euros au financement des dépenses extraordinaires suivantes :

- 06008/995-51 : Honoraires travaux égouttage rue Verte Warcoing – art.877/73360.2001  
2.089,20 €
  - 06019/995-51 : Aire de dévoiement chée d'Audenarde – art.42118/73160.2005 3.135,00 €
  - 06021/995-51 : Honoraires travaux église d'Esquelmes - art.79001/73360.2005 28.505,00 €
  - 06037/995-51 : Achat matériel informatique (imprimantes) – art. 104/74253.2008 4.000,00 €
  - 06018/995-51 : Achat matériel roulant – art.421/74352.2008 30.000,00 €
  - 06030/995-51 : Achat matériel équipement de voirie – art. 421/74451.2008 2.500,00€
  - 06022/99551 : Achat équipement de voirie – art. 42101/74451.2008 45.000,00 €
  - 06017/99551 : Achat mobilier scolaire – art. 722/74151.2008 2.700,00 €
  - 06024/99551 : Achat matériel informatique écoles – art. 722/74253.2008 4.000,00 €
  - 06023/99551 : Libération capital Ipalle – art. 877/81251.2008 1.025,00 €
  - 06015/99551 : Achat de caveaux – art. 878/72554.2008 30.000,00 €
  - 06016/99551 : Achat de columbarium – art. 87801/72554.2008 30.000,00
8. Budget communal de l'exercice 2008 - approbation - décision

M. Smette revient en séance.

M. Delsoir, Echevin des Finances donne la situation suivante à propos de ce budget.

Le budget ordinaire se présente comme suit : un montant 5.166.881,38 euros en dépenses et 5.126.556,55 euros en recettes. Soit un déficit à l'exercice propre de 40.324,83 euros.

Ce déficit est justifié par la décision du Conseil d'état du mois de mars de cette année, qui nous a condamné pour la taxe sur les pylônes GSM.

J'ai souhaité que l'impact de cet arrêt du Conseil d'état soit intégré dans ce budget, à savoir l'obligation de rembourser 14.989 euros aux opérateurs qui avaient payé la taxe, et la suppression du montant de 24.835 euros attendus, que nous n'avions pas encore touché.

La deuxième démarche a été de vous proposer de supprimer cette taxe et de perdre la recette attendu de 7.500 euros.

Si j'avais voulu un budget en équilibre, ou aurait pu attendre les modifications budgétaires pour inscrire ces pertes mais il est plus prudent d'indiquer de suite les éléments dont nous disposons.

Nous aurions également pu inscrire les modifications promises au niveau du fonds des communes, mais je n'accepterai de le faire que dès réception de la notification officielle.

Je ne dois pas vous ré expliquer que le **service ordinaire** concerne les frais de personnel, les frais de fonctionnement, les dépenses de transfert et enfin les dépenses de dette.

En matière de transfert, il convient de noter les dispositions qui sont proposées en matière de subsides.

Les propositions de modifications tiennent compte de la circulaire relative au contrôle et à l'emploi de certaines subventions ou subsides. (Je vous passe les détails mais les bénéficiaires doivent justifier de l'emploi du subsides et dans certains cas, transmettre à la commune les comptes et bilans). Les activités et le nombre de membres ont été examinés ainsi que les avantages en locaux, matériel et personnel. Je vous rappelle que vous avez sollicités le coût de certaines manifestations et qu'un relevé est désormais effectué en ce sens lors de chaque manifestation.

En ce qui concerne le **budget extraordinaire**, le point important est la vente du réseau de Télédistribution.

- Celui-ci se monterait à 735.910 euros, car nous n'en avons pas encore été officiellement informé. J'ai toutefois toléré l'inscription car le

montant alimentera le fonds de réserve extraordinaire, qui, lui, ne peut être utilisé qu'à concurrence du montant dont il est affecté. En clair...

Après avoir parcouru ce budget les remarques et réflexion par les groupes politiques de la minorité.

a) Groupe Oser

Les conseillers "Oser" ont analysé le contenu de votre budget présenté avec plus de quatre mois de retard, cela malgré la promesse d'en discuter dans les délais requis. C'est finalement de mois en mois que l'accouchement fut reporté.

Si ce retard était justifié par le fruit de longues journées de réflexions pour nous présenter un véritable budget digne de ce nom, on aurait sans doute oublié que nous sommes déjà au printemps, et que nous sommes sans doute la dernière commune à le voter.

Hélas, nous ne pouvons que déchanter, et il ne nous reste que les yeux pour pleurer en le parcourant. Ce budget est complètement vidé des substances indispensables à l'épanouissement de la commune et à la joie de vivre de ses citoyens. Cette joie de vivre, on ne la retrouve malheureusement plus que par le titre du bulletin communal, dont la dernière parution date déjà de janvier 2007 ; vous voyez par là, que même le soucis d'informer votre population vous échappe.

Bien qu'on n'y retrouve aucune trace d'investissements indispensables et urgents, ce budget engendre encore en déficit de **40.324,83 euros**. Ce déficit chronique, l'échevin des finances essaye de le justifier cette année en notifiant dans son rapport qu'il provient uniquement de la suppression par le conseil d'état de la taxe sur les pylônes GSM !

Nous ne pouvons admettre ce point de vue, étant donné que depuis des années, l'incertitude planait sur la légalité de cette taxe. En bon gestionnaire, il fallait gérer votre budget sans tenir compte de cette rentrée, et à l'heure actuelle, vous auriez eu le capital disponible à devoir rembourser tout en ayant profité entre-temps des intérêts de placement.

De plus, d'autres éléments plus importants renforcent notre point de vue pour ne pas accepter l'avis trop simpliste de l'échevin des finances sur la raison de son déficit. En effet, depuis le compte 2006 voté le 29 octobre 2007, vos rentrées supplémentaires pour ne compter que les taxes, ont augmenté de **292.804,10 euros**, y compris les **109.750,00 euros** de votre taxe sur les égouts qui reste encore au travers de la gorge de plus d'un de vos citoyens !

A ces rentrées, viennent aussi s'ajouter l'augmentation du fonds des communes, du fonds Tonus non chiffrée, indépendamment de l'augmentation non négligeable des dividendes de l'intercommunale de **55.418,55 euros**. Ce qui vous procure des rentrées de plus de **348.000,00 euros** et malgré cela vous n'avez su faire face une fois encore !

Par ailleurs, dans le récent rapport de la commission, la receveuse communale fait remarquer que le compte 2006 avait déjà un mali de **4.487,10 euros**, que les opérations 2006 ont eu pour effet de diminuer les fonds propres de **45.386,36 euros** et d'augmenter les dettes de **811.629,80 euros**, tout cela sans aucun investissement nécessaire et urgent, faut-il le rappeler.

Devant cette problématique, nous pensons que la population est en droit de vous poser la question quant à savoir si vous avez une réelle capacité de gestion. Votre trésorerie ne cesse de fondre malgré vos augmentations de taxes, sans que plus rien ne se réalise comme entretien depuis de nombreuses années, tant sur le plan du patrimoine qu'en matière de voirie, en avez-vous conscience ! De même que nous ne percevons aucun investissement indispensable pour développer l'accueil de la petite enfance et l'aide à la jeunesse pour ne citer que ceux-là.

Cette analyse rapidement chiffrée pour vous démontrer que votre commune part inévitablement vers une dérive totale si vous ne revoyez pas rapidement vos projets pharaoniques qui ne feront qu'augmenter vos emprunts et enfoncer davantage vos finances.

Il y a des moments où il me semble important de reconnaître ses erreurs et de revoir certains projets pour donner la priorité à l'équilibre budgétaire et à l'intérêt des citoyens qui ne supportent manifestement plus d'être la vache à lait de la majorité.

A l'heure actuelle, il est indispensable que des priorités soient accordées pour l'entretien urgent de certains bâtiments et de certaines voiries.

De même que le volume d'emploi doit être maintenu. Il était, il y a encore quelques temps l'argument défendu par l'échevin des finances pour justifier le début de son déficit !

Depuis, cela semble un objectif bien lointain !

Il nous semble également important pour motiver le personnel et combler leur attente, de leur octroyer l'évolution de carrière tant attendue, qui n'est semble-t-il que d'un coût de **25.000,00 euros**

En ce qui concerne l'occupation des bâtiments, que ce soit pour la bibliothèque, la crèche, l'accueil extrascolaire, le Musée, ou pour les besoins du CPAS, voire pour l'accueil des jeunes en matière sportive, nous réitérons la demande pour qu'une profonde réflexion soit menée au travers d'une table ronde réunissant les acteurs des deux conseils, et cela à bref délai en vue d'optimiser leur occupation, gage d'économie.

Pour les extensions jugées nécessaires, nous pensons qu'au lieu de s'ambitionner et de s'endetter à vouloir construire, des pistes existent au centre de Pecq au travers des locaux de la communauté française qui se vident de plus en plus, que l'on pourrait occuper moyennant un accord quelconque, et cela avant qu'ils ne soient convoités par d'autres.

J'en terminerai en vous remerciant au nom des responsables des clubs, sociétés, groupements, comités et institutions, pour l'acte indélicat et anti-social que vous avez posé sur le budget 2008, en diminuant ou en supprimant carrément sans aucun critère objectif, les subventions de fonctionnement qui leur étaient octroyés depuis la fusion des communes en 1976.

Avez-vous imaginé que cette subvention n'était pas pour les organisations, un moyen facile de s'approprier l'argent des contribuables, mais tout simplement un geste de sympathie venant de la commune pour remercier les dirigeants à s'occuper et distraire durant l'année des enfants, des jeunes et des aînés, tout en participant à la vie active de l'entité.

Nous pensons que la cerise sur le gâteau, vous l'avez posée en diminuant la subvention aux donneurs de sang, même minime soit-elle, elle est inadmissible.

Nous osons espérer que vous vous rendrez compte que vous avez fait une nouvelle fois fausse route, cela en ne daignant pas prendre l'avis des membres de la commission alors que ce budget n'était qu'une ébauche, au lieu de les avoir mis devant le fait accompli à quelques jours du vote.

**C'est pour toutes les raisons évoquées que nous ne pouvons admettre ce budget.**

#### b) groupe eNSEMBLE

Une majorité absolue fait preuve de démocratie lorsqu'elle a le respect de sa minorité, hors ce respect, vous ne l'avez pas. Comment expliquer sinon par le mépris que vous nous manifestez, que l'on annonce depuis longtemps 1 voire 2 commissions des Finances dans laquelle ou lesquelles la minorité aura l'occasion de participer à son élaboration en présentant ses propositions et suggestions, alors que nous venons juste de recevoir un budget ficelé, relié quelques jours seulement avant la discussion du

budget en conseil communal, sans plus pouvoir présenter nos propositions constructives.

Entre le moment où vous nous aviez annoncé la tenue de ces commissions et le moment où une seule a eu lieu, plus de deux mois se sont passés.

De budget nous n'avons eu la moindre information et de commission nous n'en avons point eu.

Lorsque nous demandions où en était le budget, la réponse variait selon les sources, soit le budget du conseil communal attendait celui du CPAS, soit c'était l'inverse.

Autrement dit, comme c'est devenu une triste habitude à Pecq, quand il y a un problème ce n'est pas moi, c'est l'autre. Belle attitude volontariste.

Comment expliquer sinon par le mépris que vous nous manifestez, que l'on nous annonce une réunion dans laquelle majorité et minorité examineront ensemble la répartition des subsides aux associations et que l'on nous annonce en commission des finances que cette discussion n'aura pas lieu puisque vous avez arbitrairement décidé en collège sans aucun critère objectif qui recevrait, qui ne recevrait pas, qui verrait son subside rabaissé, qui le verrait augmenté.

Votre clientélisme a prouvé ici toute son ampleur puisque sans vergogne vous avez touché aux subsides des organismes de la santé et je citerai l'ONE, la croix bleue, la croix-rouge, les donateurs de sang, les amis des aveugles. Comme à ceux qui ont payé de leur souffrance pour que ce pays reste libre je cite à nouveau les sociétés patriotiques, les prisonniers de Pecq, les anciens combattants de Warcoing.

Au chapitre des investissements, c'est le désert également, vos promesses électorales sont restées dans le tiroir et c'est peut être tant mieux, car si vous les réalisiez, elles nous mèneraient tout droit vers un endettement insurmontable. La faillite de l'ARC, nous signons à deux mains, celle de la commune, nous ferons tout pour l'en empêcher.

Nous vous l'avions déjà dit : gouverner, c'est prévoir, mais vous ne prévoyez souvent pas ce qui va arriver tout en prenant des risques pour des choses qui n'arriveront sans doute jamais.

C'est ainsi qu'au niveau des dépenses, vous n'avez pas prévu d'augmentations suffisantes pour l'index sur les salaires du personnel, ce que vous auriez pu faire pendant le temps où le budget mijotait tranquillement, on ne sait trop pourquoi, ni d'augmentation pour les coûts d'énergie mais dans le même temps, au chapitre « Recettes » vous prévoyez des rentrées de la télédistribution alors que le montant n'est confirmé par rien et alors que vous n'aimez pas des risques, vous inscrivez des dépenses de plus de 180.000 euros sur ce montant de recettes illusoires, ce qui nous fait dire que ces dépenses ne sont sans doute pas très utiles, si on n'est pas plus sûr que ça de ne pas pouvoir les engager.

Pourtant on pouvait prévoir, pourtant il y avait des solutions, pourtant nous avions des propositions, le groupe ENSEMBLE a déjà prouvé par le passé notamment en ce qui concerne la RN 50 et plus récemment à propos des achats groupés de mazout pour les particuliers, que nous n'étions pas ici que pour vous critiquer mais pour aussi apporter notre pierre à l'édifice.

Le groupe ENSEMBLE a proposé des synergies avec le CPAS en matière de téléphonie ou d'informatique et nous proposons également que Communes, CPAS et Zones de Police passent des commandes groupées de combustibles comme cela ce fait dans d'autres communes à Tournai par exemple.

Enfin et pour terminer, je ne peux m'empêcher de parler des épines que vous glissez dans la poche de chaque citoyen en cette période d'économie difficile. En comparant le compte 2006 avec votre budget 2008, on constate une hausse de la taxation de 11,3 %.

Les citoyens qui ont du mal à joindre les deux bouts, apprécieront à sa juste valeur l'effort incroyable que vous faites pour améliorer leur quotidien, ils apprécieront également que dans quelques minutes, la majorité absolue ARC votera ce budget à l'unanimité.

Chacun d'entre vous prouvera une nouvelle fois que le bien-être du citoyen n'est pas son souci premier.

Monsieur le Bourgmestre, votre troisième législature ne s'annonce pas sous les meilleures auspices, votre ciel se remplit de nuages jour après jour et ce n'est pas parce qu'on se comporte parfois comme le roi soleil que l'on peut s'attendre à une éclaircie prochaine.

Tant d'eau tombe déjà du ciel que nous voterons contre un budget à l'eau, incolore, inodore et insipide.

Je vous remercie.

c) groupe PS

Suite à la commission finance de mercredi dernier, le groupe PS s'est réuni afin d'analyser le budget.

Avant d'analyser **le contenu du budget**, revenons d'abord sur **la méthode de travail**.

**Méthode de travail**

Nous sommes entièrement d'accord de vouloir faire passer au sein du même conseil, les 2 budgets : le budget communal et celui du CPAS.

Toutefois, après avoir maintes fois reporté ce budget (décembre puis janvier puis février puis mars et enfin mi-avril), nous déplorons plusieurs éléments :

- que la commission des finances ait au lieu aussi tardivement (le 9/04) (elle aurait pu avoir lieu depuis janvier, Monsieur l'échevin des finances)

Nous déplorons également

- que les documents, prêts depuis bien longtemps, ne nous étaient fournis que 5 jours avant cette dite commission (je pose la question : pourquoi travailler dans la précipitation, Monsieur l'échevin des finances ?). Pour travailler, nous n'avons pas besoin d'un document relié..

Cette absence de planification du travail est très dommageable à la qualité du travail.

Pour aujourd'hui, une présentation graphique avec un power point aurait été plus lisible et « parlant » pour à la fois la population et les conseillers. Nous pensons qu'il faut être beaucoup plus pédagogue, à l'instar de ceux qui se passe dans de nombreuses communes.

**Budget**

Qq éléments importants de ce budget :

- Diminution des subsides aux associations de l'entité (de 23.00 à 13.000 euros)  
Vous aviez promis une réunion concernant l'octroi des subsides et elle n'a jamais eu lieu, Monsieur l'échevin des finances
- Lors de l'analyse du compte 2006 au mois d'octobre, j'avais questionné l'échevin des finances sur les frais de téléphonie (50.000 euros par an - commune + CPAS) et proposé une renégociation du contrat. Il m'avait été répondu par l'échevin des finances qu'une renégociation pourrait nous permettre de faire au moins 20 % d'économies. Ce dossier qui traîne depuis 1 an aurait déjà pu nous permettre de faire **10.000 euros d'économies. (montant des subsides supprimé)**
- On ne prend pas en compte l'exonération de personnes ayant des stations d'épurations ind. et collectives. Je rappelle que cela concerne près de 75 habitations actuellement (450 prochainement) et que ces personnes ont consenti d'importants frais ces dernières années. Ils ne sont pas pris en compte !

Afin de soulager les finances communales, nous insistons de nouveau afin que vous analysiez la piste d'un architecte au service de plusieurs communes. Cette piste aurait l'avantage d'éviter des coûts exorbitants en ce qui concerne les honoraires.

Vos réserves sont en train de fondre comme neige au soleil !

Les travaux ne sont plus programmés !

**Absence de l'évolution de carrière pour le personnel communal !**

Je conclurai en disant qu'en

2007, vous avez taxé la population par l'intermédiaire de la taxe égouts  
2008, vous vous attaqué au tissu associatif dense de notre entité  
Qu'allez-vous nous trouver pour 2009 ?

Sur **la méthode de travail et le contenu de ce budget**, nous voterons contre.

Je tiens à remercier la receveuse et le secrétaire communal pour les informations fournies.

Ce budget est approuvé par 10 voix contre 6 (PS, OSER, ENSEMBLE)  
Il se résume comme suit :

a) Service ordinaire

Total des recettes : 5.696.805,24  
Total des dépenses : 5.216.125,37  
Résultat négatif exercice propre : 40.324,83  
Résultat positif de l'exercice : 480.679,87

b) Service extraordinaire

Total des recettes : 3.219.523,18  
Total des dépenses : 2.790.974,23  
Résultat positif de l'exercice budgétaire : 428.548,95

9. Procès-verbal de la séance précédente - approbation - décision.

M. Smette fait remarquer qu'au point 10b, le Bourgmestre avait répondu que le tenancier avait été contacté et que, dans les 15 jours, il devait apporter la preuve qu'il avait bien installé un compteur d'entrées et de sorties et un limiteur de bruit. Cette phrase doit être substituée à celle reprise dans le procès-verbal soumis à l'approbation.

Après quoi, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

10. Questions

A) M. André Demortier pose les questions suivantes :

- 1) Pouvez-vous provoquer une réunion citoyenne avec la police comme déjà organisée dans certaines communes de la zone afin d'analyser les problèmes de sécurité, cela en votre qualité de Bourgmestre et de Président du Collège de Police.
- 2) Quelle est l'évolution du dossier parking pour le Winchester Club à Hérisson ?
- 3) Pour la salle Roger Lefebvre, avez-vous déjà demandé le passage des pompiers et de Vinçotte.
- 4) Pouvez-vous organiser rapidement une réunion/visite des locaux communaux, y compris les écoles ?

B) M. Aurélien Pierre souhaite obtenir une réponse aux interrogations suivantes

- 1) Concernant le musée Jules JOORIS, dans un récent art. de presse, vous avez déclaré à un journaliste que vous feriez le minimum pour le bâtiment. Concrètement que comptez vous faire ?  
Vu que le Musée restera dans ce bâtiment, je demande à nouveau que les pompiers viennent vérifier les règles de sécurité.
- 2) Concernant, le rétrécissement de la chaussée d'Audenarde.. je demande qu'il soit ré-analysé...
- 3) Convention avec la bibliothèque de Mont-de-l'Enclus (jusqu'au **31/03/2008**). Nous n'avons donc plus de convention. Que comptez-vous faire car nous ne sommes plus couverts ?

Le Bourgmestre déclare que ce point sera prévu lors de la prochaine réunion après une concertation avec les responsables enclusiens, en présence de M. Daniel Carette, Inspecteur-Directeur à la Communauté Française.

- 5) Notre commune est jumelée avec la commune française de Manéglise.  
Suite au décès accidentel d'Anne-Marie Soudant, Présidente comité  
de jumelage et épouse du maire en fonction, pourriez-vous prévoir  
une démarche officielle lors de la future cérémonie  
d'enterrement ? Merci